

Demande d aide pour regulariser ma situation

Par Man041, le 03/01/2011 à 16:22

Bonjour,

je suis en france depuis 2002 je suis avec une femme francaise depuis 2005 elle devient ma femme ca va faire bientot 1an un moi apres notre mariage la prefecture ma envoyé un OQTF, on a fait le recours mais c est refusé je vien de faire l'appel administratif je suis completement perdus on ne sais pas quoi faire . notre question est

_est ce qu on peut faire une demande de vie privé familial _ou demande de visa long séjour avec les preuvent de vie comune sachant que j ai recu le oqtf du moi de Mai 2010 je vous demande de nous aidé a sortir de cette galere c est tres dure a vivre donnez nous des idées merci d avance merci

Par latiatche, le 05/01/2011 à 10:13

bojour...
qu'est ce qu'un oqtf??

Par latiatche, le 05/01/2011 à 12:45

Merci pour la définition de oqtf...

Quand avez vous déposé votre dossier en prefecture? aprés le mariage? pour la premiére

fois?

Par maniongui, le 05/01/2011 à 12:45

L'oqtf est valable 1an donc en main 2011, il ne sera plus valable, mais cela ne veut pas dire que vous serez à l'abri car le prefet peut prendre contre vous, apres cette période, un ARF (arrete de reconduite à la frontière) en cas de controle.

Avant de repondre, quels ont été les motifs de rejet de votre demande de titre de séjour?

Par Man041, le 05/01/2011 à 13:30

bonjour

le prefet dit (que je ne ressors pas des pieces du dossier,eu égard au caractere récent de mon mariage au fait que je n etablis pas l anciennté de la communauté de vie avec ma femme) on ne comprend rien . j ai déposé les dossiers juste apres le mariage pour vie privé familial , merci a vous

Par Man041, le 08/01/2011 à 12:58

bonjour svp aidez moi merci

Par amajuris, le 08/01/2011 à 13:24

•

Par latiatche, le 08/01/2011 à 14:19

je ne comprend pas le refus de la prefecture aprés votre mariage avec une femme de nationalité française......n'avez vous pas de casier judiciaire?je sais que ceci pourrait expliquer le refus.....En général,et j'insiste sur le "en général",un récipissé est donné en attendant un titre de séjour d'un minimum de 1 ans....

Désolée de ne pouvoir vous aider d'avantage.....

Par Man041, le 08/01/2011 à 14:49

slt Latiatche merci beaucoup Non pas de casier judiciare on ne comprend rien non plus

Par mimi493, le 08/01/2011 à 15:53

Pour avoir droit au séjour en France en raison d'un conjoint français, il faut avoir un visa long séjour obligatoirement

- soit vous devez demander ce visa dans votre pays
- soit si vous avez au moins 6 mois de vie commune et vous êtes entré régulièrement en France, et vous pouvez avoir ce visa en préfecture

Vu que vous ne pouvez justifier de 6 mois de vie commune apparemment, vous devez retourner dans votre pays pour demander le visa long séjour.

Par Man041, le 08/01/2011 à 16:35

Merci mimi493

juste apres le mariage j ai recu oqtf

je peux justifier notre vie commune de 6mois ensemble

mais comme j ai fait appel et pas encore de reponse , j ai peur d aller a la prefecture aussi je ne c est pas comment faire ???

je suis venu avec un visa c normalement je peux demander un visa long séjour de conjoint français

- _ est ce que je peux aller a la prefeture pour faire la demande sans etre arrété ?
- _qu est ce que je dois faire????

je vous Remerci

Par mimi493, le 08/01/2011 à 16:37

Vous dites "au fait que je n etablis pas l anciennté de la communauté de vie avec ma femme) " donc votre dossier a déjà été examiné et les pièces que vous produisiez n'établissaient pas les 6 mois de vie commune

Par Man041, le 08/01/2011 à 16:44

oui c était le début de notre mariage que j ai recu oqtf et maintenent ca va faire bientot 1an qu on est marié

Par Man041, le 09/01/2011 à 18:24

slt

comme je peux prouver une vie commune de 6 mois est ce que je peux aller faire une demande a la prefecture VPF sans etre arreté aidez moi svp merci tous

Par mimi493, le 09/01/2011 à 19:35

normalement oui mais on a vu des gens arrêtés dans ces conditions. Voyez avec une asso genre la Cimade, pour les habitudes de cette préfecture et monter le dossier

Par kheus, le 09/01/2011 à 20:05

bonjour,

je suis dans la méme situation que vous sauf que moi je suis pacsée avec un citoyen de UE depuis 2ans et on a un enfant de 1ans apres une vie commune de 3ans, aprés 2ans d'attente à la prefecture pour une regularisation vie privé vie famille je vien de recevoir un oqtf !!!conciderant qu'il y a pas de vie commune de plus de 1ans??? là je suis perdu et ne sais plus quoi faire, si vous pouvez m'aider je vous en serais reconnaissante...

Par flo030, le 10/01/2011 à 10:46

bonjour, je connais bien la situation je vis la meme mais jai une bonne association qui m'aide et j'en connais pas mal sur le sujet elle intervient aupres de la prefecture contacter moi par messagerie et je vous donnerai les coordonnes de cette asso

cordialement florence

Par Man041, le 10/01/2011 à 12:23

slt Flo030 je veux bien les coordonnés de cette asso Merci beaucoup

Par Man041, le 11/01/2011 à 17:48

slt mimi493

est ce que vous pouvez m aidé un peut pour rediger une lettre pour le prefet juste les grandes ligne

je suis perdu aidez moi svp

Par Man041, le 14/01/2011 à 15:38

slt a tous aidé moi svp

Par Man041, le 28/01/2011 à 16:45

slt svp il y a quelqu'un qui peut m aider

Par maniongui, le 29/01/2011 à 16:18

Bonjour

Envoyez moi un message personnel avec vos coordonnées, je verrai ce que je peux faire pour vous.

Cordialement.

Par Man041, le 25/05/2011 à 13:10

bonjour,

je suis de retour aujoud hui mon oqtf fait un an,

donc j aimerai savoir si je peux aller a la prefecture sans etre arreté pour déposer un visa long séjour de conjoint français rentré regulierement

aidé moi svp

coordialement

Par Man041, le 06/11/2011 à 21:19

bonsoir a tous je suis de retour j ai deposé mon dossier de visa long sejour de conjoint français je voulais savoir combien de temps ca prend pour avoir la réponse

je vous remerci j attend vaux réponses merci